

aidez moi svp

Par **NAGY**, le **02/07/2008** à **05:08**

j reçu une convocation du comiss de police a la demande d'un OMP (oficier du ministér puplic) et depuis j arive plus a dormir!!!!

mn grand problem c ke j sai pa pour koi car ils ont rien précisé!!

j ss qqn de corret j jamai rien fai d'illégal la seul conri ke j fai c et la suivante:

09/09 /2006 j'ai acheté une voiture mai j'ai effectué le changement de la carte grise que 02/2007 et vu que j'avé perdu l'original de l'acte de vente et que j pa les cordonné de l'ancien proprieteur je me ss fai un et j signé a sa place mai j le datté 02/2007 mai entre temp j'ai eu 4 pv de stationnement ke j pa peié faute de moiyen et qui ont été majoré etenvoyé a l'ancien proprieteur qui a naturellement renvoyé une photocopie de l'acte de vent a OMP c la seul conri ke j fai et j peur d'allé un prison pour ca surtou ke ma fem va accoché cette semaine!!!!!!!!!!

donc svp des consseill comment j doit m y prendre ac la police je doi nié ou bien dire ke j avé envoyé un courié a l'ancien propriteur pour avoir un nvll acte de vente et ke c moi ki la rempli et signé et lui il la signé et me la renvoyé et ke javé oublié de le datté correctement !!!!!!!!!!! au secour svp vite consseillé moi!!!

je suis pret a peié les ammandes mai j peur d'allé en prison merci d'avance

excusez pour mon français car je suis d'origine etrangér et j parl pa correctement françai

Par **florianne**, le **02/07/2008** à **06:58**

Bonjour

Pas de panique. Attendez de voir ce qu'il en retourne.

Flo

Par **Ishou**, le **02/07/2008** à **09:44**

Déjà vous ne devez pas nier, mais reconnaître le faits et vous repentir. (S'il le faut, vous vous jetez à genoux devant les monsieurs en pleurant Image not found or type unknown)

Ensuite, je ne pense pas qu'ils vous envoient en prison. Au pire, vous aurez seulement une amende et bien que (Le délit de faux est puni de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros

d'amende au maximum.

L'usage de faux consiste à utiliser un document que l'on sait faux quand bien même on n'en est pas l'auteur : présenter à la police une fausse carte d'identité, déclarer des revenus minorés par l'inscription de fausses dépenses professionnelles dans sa comptabilité. Il est puni des mêmes peines.)

Ca m'étonnerait que vous ayez la peine maximum. Et au pire, mais vraiment au pire, je pense que même si vous avez une peine de prison, vous pouvez espérer un sursis

Par **Camille**, le **02/07/2008** à **11:41**

bonjour,

J'aurais tendance à dire comme Florianne : attendez de voir.

ET

si les policiers ne vous parlent pas de votre "certificat de cession bidon", n'en parlez pas !

La situation est à peu près simple :

1°) Vous avez fait changer votre carte grise en février 2007.

2°) des contraventions ont été affectées au titulaire de la carte grise précédente

3°) il se défend en disant qu'il a vendu le véhicule en septembre 2006

Donc, décision logique de l'OMP : enquête pour savoir à qui attribuer les pv.

Si l'on ne s'en tient qu'à ces données, c'est déjà une procédure normale. L'OMP n'a peut-être pas été jusqu'à demander "votre" certificat à la préfecture.

[b:14f8n5gg][u:14f8n5gg]SI[/u:14f8n5gg][b:14f8n5gg] vous confirmez avoir acheté le véhicule en septembre 2006, n'avoir changé la CG qu'en février 2007 (pas de sous, oublié, etc.), vous n'êtes pas au courant des 4 pv (vous prêtez facilement votre voiture) mais êtes prêt à les payer puisque vous confirmez que l'ancien propriétaire n'y est pour rien, a priori, tout devrait s'arrêter là : remise de 4 pv de stationnement, tout de suite ou un peu plus tard, et peut-être un pour non changement de la CG dans les délais.

Maintenant, s'ils attaquent sur le certificat bidon, là, ça pourrait se corser façon Poussinou...
:roll:

Image not found or type unknown

Par **NAGY**, le **02/07/2008** à **12:59**

MERCI A TS VOUS ETTES VRAIMENT SYMPA D'AVOIR REPONDU SI VITE ET SI VS AV2
QQC A AJOUT2 N'HESITE PA MERCI ENCOR

Par **doui**, le **02/07/2008** à **13:57**

[quote="NAGY":12uq4z3k]

excusez pour mon français car je suis d'origine étranger et j parl pa correctement
françai[/quote:12uq4z3k]

L'origine étrangère n'excuse pas tout.

Dans votre cas, je constate qu'au niveau de la syntaxe et du vocabulaire vous n'avez aucun problème (ce qui me laisse penser que vous êtes capable de beaucoup mieux pour le reste), par ailleurs vous semblez maitriser le style sms à la perfection ...

je veux bien être indulgent sur l'orthographe et la grammaire, mais là y a aucun effort.

Donc au prochain message en SMS (avec les majuscules c'est le pompon), j'envoie votre topic dans la poubelle du forum jusqu'à ce qu'il soit édité en un semblant de français.

Par **Olivier**, le **02/07/2008 à 15:21**

[quote="doui":2j1q6frk]

Donc au prochain message en SMS (avec les majuscules c'est le pompon), j'envoie votre topic dans la poubelle du forum jusqu'à ce qu'il soit édité en un semblant de français.[/quote:2j1q6frk]

Doui gagne un niveau en remarque fort à propos sur le style SMS

Au fait ce sera pareil pour tous les modérateurs, prochain message en sms c'est le trou noir assuré

Par **NAGY**, le **02/07/2008 à 15:43**

je suis désolé de vous avoir vexé avec mon français qui je sais loin d'etre parfait et je m'en suis excusé mais je tien a précisé que je suis parfaitement consient que le faite que je sois étrangé ne pas une bonne excuse et que je fais tout por élevé le niveau.

maintenant si vous avez des conseille au sujet de mon probleme ne vous géné surtout pas merci

Par **Stéphanie_C**, le **02/07/2008 à 20:14**

Je viens de voir ce post et bien m'en a pris, je l'ai lu avant de l'expédier en force dans le trou noir car autrement c'était aller simple (mais comme je n'ai pu le voir plus tôt)...

Donc : titre pas explicite, style sms atroce à lire, majuscules qui signifient hurler... Je n'apporte aucune autre contribution que celle de dire "gare à la prochaine fois" car si je passe je veille aussi au grain.

NB : le correcteur word aurait déjà très bien arrangé la dernière contribution... donc merci de

faire un effort !

Par **Ishou**, le **02/07/2008** à **21:59**

Je ne dirais rien... à part que même en étant étranger, si je m'inscris sur un forum américain, par exemple, je fais l'effort d'ecrire lisiblement et pas en sms.

Avec ça, j'ai aussi vu des forums où le langage sms était excusé par le fait d'être dyslexique , qui est tout aussi une excuse bidon pour se permettre de se foutre de la gueule du monde.

Par **Christine**, le **03/07/2008** à **06:46**

:shock:

J'ai imaginé avoir posté ici ou bien mon message a effectivement disparu...? Image not found or type unknown A-t-il été supprimé? Une raison pour cela? Merci de m'éclairer.

Par **jeeecy**, le **03/07/2008** à **07:48**

[quote="Christine":1hd9qa28]J'ai imaginé avoir posté ici ou bien mon message a

:shock:

effectivement disparu...? Image not found or type unknown A-t-il été supprimé? Une raison pour cela? Merci de m'éclairer.[/quote:1hd9qa28]

;)

je l'ai supprimé, il n'apportait rien au débat Image not found or type unknown

tout comme ces deux posts seront supprimés d'ici ce soir

Par **Talion**, le **03/07/2008** à **14:44**

Attendez j'ai peut-être manqué un élément dans vos explications mais l'officier n'a eu connaissance que de l'acte envoyé par le vendeur, et pas du votre, dont vous reconnaissez qu'il est faux.

Pourquoi aborder cette question alors ?

Il suffit de faire valoir que vous aviez tardé faute de moyen et de temps à mettre la situation à jour pour votre véhicule, et que vous reconnaissez parfaitement être redevable de ces amendes, dont vous ne contestez pas le paiement et dont vous aimeriez savoir comment mettre en place une sorte d'échéancier afin de les régler, cela arrangera les choses.

Par **Camille**, le **03/07/2008** à **15:33**

Bonjour,

[quote="Talion":3d3jkppx]

l'officier n'a eu connaissance que de l'acte envoyé par le vendeur, et pas du votre[/quote:3d3jkppx]

On est bien d'accord. Peut-être que l'OMP s'est fait communiquer le "fameux document" par la préfecture, mais ce n'est pas l'hypothèse n°1 : à mon avis aussi, il n'a pas cherché "midi à quatorze heures" et, en plus, pas sûr qu'il ait pu l'obtenir aussi facilement que ça de la part de la préfecture...

[quote="Talion":3d3jkppx]

Pourquoi aborder cette question alors ?

[/quote:3d3jkppx]

Ben euh... je suppose que, quand on a fait un faux et qu'on est convoqué pour "affaires vous concernant" sur un sujet qui tourne autour de ce faux, la première idée qui vient à l'esprit... :roll:

Image not found or type unknown

Par **Talion**, le **03/07/2008** à **16:06**

Oui je comprends bien Camille, mais c'est surtout pour l'avertir de ne pas parler de cela en

larmes que j'abordais la question 

Ils n'ont pas que ça à foutre. Et au pire le fait de ne pas faire modifier la carte grise dans le mois cela doit relever de la contravention je crois, mais en tout cas pas de la jolie procédure devant le tribunal correctionnel pour faux et usage de faux (sans compter que dans ce cas le procureur jouera à coup sûr la carte du "il n'a pas fait modifier volontairement la carte grise afin de pouvoir en toute liberté perpétrer ses méfaits et en faire inmanquablement rejallir la responsabilité sur d'autres")...

Donc :

1. On se détend.
2. On reconnaît ses fautes sur le retard de modif de la carte grise et la contravention sans chercher à faire pleurer l'omp.
3. On ferme sa bouche sur le faux...

Par **NAGY**, le **03/07/2008** à **16:32**

d'abord merci a vous de m'avoir éclairer...

le faite que l'OMP a demandé a la police de s'occupé de mon dossier me fai tres tres peur car s'il s'agissait simplement de PV je pense qu'il m'aurait convoqué lui mem.

en tout cas merci vraiment a vous et si vous avez d'autres choses ou questions ne vous gêné pas..

Par **Camille**, le **03/07/2008** à **21:09**

Bonsoir,

Entièrement d'accord avec Talion. D'ailleurs, je l'ai écrit et donc je le répète "si les policiers ne vous parlent pas de votre "certificat de cession bidon", n'en parlez pas !".

:))

Pour le reste, vous avez... "tout faux" (c'est une manie chez vous, ou quoi ?  or type unknown).

Un OMP ne "convoque" pas, ce n'est pas un enquêteur (du moins, quand il coiffe la casquette de l'OMP). Il peut éventuellement (mais il n'y est pas obligé) vous recevoir si vous sollicitez un rendez-vous, mais il n'a pas le pouvoir (et surtout pas l'envie) de vous convoquer. S'il a besoin d'informations complémentaires, il peut vous écrire ou alors, il diligente une enquête auprès des forces de l'ordre. C'est à elles de mener l'enquête.

Donc, pour l'instant, la procédure semble parfaitement normale et banale dès qu'il y a un doute sur une contravention. Et il y en a un puisque, pour le moment, elles sont au nom de l'ancien propriétaire.

Je serais tenté de dire que, pour l'instant, l'enquête est plutôt dirigée contre lui : a-t-il dit la vérité en affirmant qu'il n'était plus le propriétaire au moment des infractions ? Lui aussi, après tout, vu par l'OMP, a pu rédiger un faux acte de cession et continuer à rouler avec sa voiture. Quel autre moyen de le savoir que de commencer par poser la question au "nouveau" (prétendu) propriétaire ? Le "nouveau" (prétendu) propriétaire confirme ? Il était donc bien le nouveau (vrai) propriétaire. Tout s'éclaire.

Maintenant, tout à fait entre nous, vous avez pris des risques totalement inutiles. Vous auriez daté votre "faux" certificat en septembre 2006, vous ne seriez pas là en train de vous faire du mauvais sang et les préposés de la préfecture se fichent éperdument que vous ne changiez votre carte grise qu'avec 5 mois de retard. De toute façon, ils n'ont aucun pouvoir de verbalisation. Et entre nous soit dit, c'est devenu tellement "monnaie courante" qu'ils n'y font même plus attention (par contre, ils sont vigilants sur la date du CT, ce qui n'est pas pareil).

Ce n'est que si vous aviez été contrôlé par des forces de l'ordre que vous pouviez être verbalisé.

A [u:18olygcm]MA[/u:18olygcm] connaissance, même en avouant aujourd'hui que vous avez effectivement dépassé la date limite, maintenant que la CG est à jour, les forces de l'ordre ne peuvent même plus vous verbaliser. Au sens strict du code du code pénal, ils pourraient, mais ils ne pourraient probablement plus appliquer les règles simplifiées de l'enquête de flagrance, puisque l'infraction a disparu depuis longtemps et qu'ils ne l'ont pas personnellement constatée.

Pour la bonne forme : non changement de la carte grise dans les délais = contravention de la 4ème classe (AFmin = 90€, AF = 135€, AFM = 375€ et même pas de perte de points...).

Par **NAGY**, le **03/07/2008** à **22:40**

merci a tous..

j'apprécie vraiment vos conseil, surtout que ma femme doit accoché d'ici qeulque jours et donc pour lui éviter le stress j'ai caché le courrier et je ne lui ai rien dit ,donc ,vous ne pouvez pas imaginer le bien que ça m'a fait de vous voir prendre sur votre temps pour m'eclairer. donc merci

Par **Ishou**, le **03/07/2008** à **23:18**

Excusez -moi mais c'est une bien mauvaise idée de lui cacher un courrier comme ça. Ca vous retombera dans la gueule quand elle le découvrira

Par **jeeecy**, le **04/07/2008** à **07:48**

[quote="Poussinou":1f0hwd34]Excusez -moi mais c'est une bien mauvaise idée de lui cacher un courrier comme ça. Ca vous retombera dans la gueule quand elle le découvrira[/quote:1f0hwd34]

je ne crois pas

au contraire ça lui coûtera cher si le policier n'en avait pas encore connaissance...

Par **Camille**, le **04/07/2008** à **08:54**

Bonjour,

Euh... il me semble que NAGY et Poussinou parlent du "courrier" envoyé par le policier, justement...

Par **jeeecy**, le **04/07/2008** à **10:03**

oups....

effectivement je me suis complètement trompé

excusez-moi, c'est ça de vouloir tout faire trop vite...

Par **Kem**, le **04/07/2008** à **10:13**

:roll:

Bha qui sait si le policier fait attention à ce qu'il envoie Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **04/07/2008** à **10:14**

:roll:

[quote="Kem":1slu3gxl]Bha qui sait si le policier fait attention à ce qu'il envoie Image not found or type unknown

[/quote:1slu3gxl]

:lol:

serais-tu encore plus à l'ouest que moi Image not found or type unknown

Par **Kem**, le **04/07/2008** à **10:19**

:roll:

Regarde mon titre Image not found or type unknown

Par **Ishou**, le **04/07/2008** à **12:55**

:lol:

Ben oui, parce qu'une femme, ça fouille Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **04/07/2008** à **14:55**

Bonjour,

Surtout si...

[quote="Poussinou":3oix38e8]Excusez -moi mais c'est une bien mauvaise idée de lui cacher un courrier comme ça. Ca vous retombera dans la gueule quand elle le découvrira[/quote:3oix38e8]

elle découvre...

[quote="Poussinou":3oix38e8]

parce qu'une femme, ça fouille

[/quote:3oix38e8]

que NAGY a dit au policier...

[quote="NAGY façon Camille":3oix38e8]

M'sieu le policier, moi j'y suis pour rien... tout ça, c'est à cause de ma femme, c'est elle qui a

tout combiné, je lui avais demandé de s'en occuper, c'est elle qui a fait le faux, moi j'ai rien vu, j'ai rien entendu, j'ai rien fait !!!

Et, en plus, c'est elle qui c'était pris les pv...

Et je peux jamais rien lui dire sinon elle me frappe, M'sieu le policier !

Image not found or type unknown

[/quote:3oix38e8]

[img:3oix38e8]http://smileys.sur-la-

toile.com/repository/Rires/%212214_EM2.gif[/img:3oix38e8][img:3oix38e8]http://smileys.sur-la-

toile.com/repository/Rires/%212214_EM2.gif[/img:3oix38e8][img:3oix38e8]http://smileys.sur-la-

toile.com/repository/Rires/%212214_EM2.gif[/img:3oix38e8][img:3oix38e8]http://smileys.sur-la-

toile.com/repository/Rires/%212214_EM2.gif[/img:3oix38e8][img:3oix38e8]http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Rires/%212214_EM2.gif[/img:3oix38e8]

Par **Ishou**, le **04/07/2008** à **16:36**

:lol:

Alors là, le monsieur, il peut vraiment espérer une aide Image not found or type unknown

En Tunisie, dans l'hôtel du club où on était, un animateur vient à notre table et nous demande si on compte assister à un spectacle qui se faisait le soir même. Avant que mon compagnon ait le temps de répondre, par reflexe, je reponds naturellement par la négative. Et là, l'animateur, homme censé satisfaire ses clients (mot à prendre au sens littéral apparemment) , me crie dessus, me montre du doigt et sort: monsieur, vous deviez mieux la mater. Apprenez-lui à se taire . C'est dur, comme bête, à dresser mais il faut le faire. 2 secondes après: psst, la prochaine fois, ramène moi une chinoise. En s'adressant à mon compagnon.

Ptite digression parce que les propos tenus sur la femme de Nagui (oups, NAGY) m'y font penser.....

Par **NAGY**, le **05/07/2008** à **02:14**

doucement mes amis!

surveillez votre lanuage ,occupez vous plutot de l'essentiel.

quant a toi camille..

ta mise en scène est plutout bien réussie mais "Hélas " je constate que tu as de mauvais préjugés et j'ai envie donc de te dire qu'il ne faut jamais généralisés! partout i y a des bons et des mauvais ..

Par **Ishou**, le **05/07/2008** à **10:10**

Vous prenez la mouche bien facilement...

[size=59:24dvbpbfb] Ingrat personnage même pas foutu de dire merci.[/size:24dvbpbfb]

Par **Christine**, le **05/07/2008** à **11:13**

[quote="Poussinou":1zkvctme]Vous prenez la mouche bien facilement...

Ingrat personnage même pas foutu de dire merci.[/quote:1zkvctme]

+ 1... J'ai à nouveau envie de mettre un mot de soutien aux généreux membres du forums qui aident, comme Poussinou ou Camille, et se font sans arrêt tancer par des posteurs qui s'inscrivent juste pour parler de leur problème, qui souvent ne disent pas merci et qu'on ne revoie plus jamais ensuite... mais j'ai comme l'impression que je vais encore voir mon post se

faire effacer...  Je tente ma chance une dernière fois.

Par **Kem**, le **05/07/2008** à **11:57**

Nagy, il ne s'agit pas de préjugés, mais d'humour.

Par **Camille**, le **05/07/2008** à **14:19**

Bonjour,

[quote="NAGY":11ez6bhh]

quant a toi camille..

ta mise en scène est plutout bien réussie mais "Hélas " je constate que tu as de mauvais préjugés et j'ai envie donc de te dire qu'il ne faut jamais généralisés! partout i y a des bons et des mauvais ..[/quote:11ez6bhh]

Je constate surtout que, depuis votre premier message, votre français s'est considérablement amélioré, même s'il reste encore quelques détails perfectibles, et qu'à 29 ans déclarés dans votre profil, d'origine étrangère ou pas, il serait grand temps de savoir prendre un peu de recul, de faire la part des choses et de savoir faire la distinction entre réponses sérieuses et digressions humorisitiques (ou, du moins, censées l'être), surtout que ce forum n'en manque pas, comme vous l'avez certainement constaté si vous avez jeté un coup d'oeil à d'autres files que la vôtre.

Ma "mise en scène", comme vous dites, faisait écho aux messages de Poussinou.

Bien que je n'aime pas trop cette formule, à bon entendeur...

:roll:

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **05/07/2008** à **14:31**

Bonjour,

[quote="Christine":11p023tn]

+ 1... J'ai à nouveau envie de mettre un mot de soutien aux généreux membres du forums qui aident, comme Poussinou ou Camille, et se font sans arrêt tancer par des posteurs qui s'inscrivent juste pour parler de leur problème, qui souvent ne disent pas merci et qu'on ne revoie plus jamais ensuite...

[/quote:11p023tn]

Bof, vous inquiétez pas, on a l'habitude...

http://fr.wikipedia.org/wiki/Image:Chemin_de_croix.jpg

8)

Image not found or type unknown

Par **Christine**, le **05/07/2008** à **15:08**

[quote="Camille":2jrxccdy]Bonjour,

[quote="Christine":2jrxccdy]

+ 1... J'ai à nouveau envie de mettre un mot de soutien aux généreux membres du forums qui aident, comme Poussinou ou Camille, et se font sans arrêt tancer par des posteurs qui s'inscrivent juste pour parler de leur problème, qui souvent ne disent pas merci et qu'on ne revoie plus jamais ensuite...

[/quote:2jrxccdy]

Bof, vous inquiétez pas, on a l'habitude...

http://fr.wikipedia.org/wiki/Image:Chemin_de_croix.jpg

8)

Image not found or type unknown [quote:2jrxccdy]

:D

Arghh! on est démasqué(e)s !!! Où as-tu trouvé cette photo de deux membres du forum? Image not found or type unknown

Par **Ishou**, le **05/07/2008** à **21:49**

Je suis censée être qui? L'homme en train d'agoniser ou la personne tellement moche qu'elle

:lol:

se cache sous un capuchon? Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **07/07/2008** à **22:18**

:wink:

Sujet scindé en deux, la suite se trouve dans " à bâtons rompus " Image not found or type unknown

Par **NAGY**, le **08/07/2008** à **12:10**

désolé camille car j'ai pas voulu te vexé "en tous cas pas volontairement"
le problème vien du faite que les mots n'ont pas le meme pois ni la meme agressivté (si c'est
mots existe) pour moi que pour toi.

Par **Camille**, le **08/07/2008** à **16:53**

Bonjour,
Affaire classée.
(enfin... pas tout à fait en ce qui vous concerne...)